

Bulletin Municipal

COMMUNE DE SAINT-JULIA

Gras Capou Informations

Mai 2004

Bulletin Municipal

COMMUNE DE SAINT-JULIA

Etat Civil

p 12

Le Mot du Maire

SOMMAIRE

Le mot du maire	p 2
Le PLU : le seul avenir pour la commune.	p 3
Les aventuriers du toit de l'Eglise	p 5
«Tante Annie» raconte...	p 6
L'internet à haut débit	p 7
Vie de la Commune	p 8
Environnement à l'école	p 8
Dites le avec des fleurs	p 9
Politiquement correct	p 10
Le coin des associations	p 11

L'équipe municipale, certes diminuée en nombre (départs de Messieurs Gibon et Saujot), travaille toujours d'arrache pied, car les dossiers s'accumulent. Le plus important est d'abord celui du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Afin de l'élaborer, chacun a du prendre sur son temps professionnel pour participer à des réunions de travail – à ce jour pas loin de 10 réunions – pour lancer ce projet ambitieux.

Les chantiers importants continuent. Si la mare a repris de sa prestance, il reste encore :

- *L'effacement des réseaux : après la diminution des participations financières de France Telecom, nous avons été contraints de modifier le projet initial. Le plan comprend donc maintenant la rue des Moulins, le bord de mare jusqu'à l'ancien poste EDF au niveau de la Porte de Sers. Les contacts sont pris et nous espérons que les travaux débiteront très prochainement.*
- *Agrandissement du cimetière : le dossier suit son cours. Un géomètre doit maintenant définir le périmètre d'extension. Cet agrandissement va se faire à la fois en accord et avec des initiatives du voisinage.*

A ces dossiers très importants pour notre commune, se sont ajoutées aussi cette année un certain nombre d'élections nationales et locales. Le prochain rendez-vous sera le 13 juin prochain avec les élections européennes.

Mais le moral est toujours là et, ensemble, nous nous « retroussons les manches » pour continuer d'aller de l'avant.

Nous sommes ravis également d'accueillir de nouveaux habitants dans notre commune, mais aussi de voir que certaines demeures sont restaurées. Le cœur de notre bourg continue de vivre et de s'embellir et nous continuons d'œuvrer...avec les instances administratives pour un développement minimum et vital pour Saint-Julia.

Toute l'équipe vous souhaite une bonne lecture.

Très cordialement.

Denis Vaissière

LE PLU : LE SEUL AVENIR POUR LA COMMUNE !

Le Conseil Municipal a décidé de la mise en place d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme). L'objectif affiché étant d'augmenter la population de la commune, à l'instar de nos voisins, pour arriver à un nombre de 450 habitants à l'horizon de 2015.

C'est à force d'essayer de trop nombreux refus de permis de construire, que nous en sommes venus à prendre cette décision.

Ces dernières années, plus de 25 demandes de permis de construire ont reçu une réponse négative de la part des différentes administrations.

Deux raisons principales pour ces refus :

- la commune de Saint Julia étant « site classé » (Eglise et porte de Sers), il ne peut y avoir aucune construction nouvelle à moins de 500 m de ces deux bâtiments (en gros le périmètre du bourg) ;
- la nouvelle loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) interdit le mitage (multiplication de résidences dans un espace rural) en fait l'habitat dispersé hors des hameaux.

Ces postulats laissent peu de chances, vu la configuration de notre commune, pour de nouvelles constructions.

Mais... tout n'est pas perdu !... Cette loi permet, avec l'élaboration de ce PLU, « *des combinaisons juridiquement possibles pour que la stratégie d'urbanisation soit clairement affichée et justifiée, cohérente avec toutes les lois en vigueur et concrétisée par des arguments réels* ».

En clair : « *ayez une vision à moyen terme de l'habitat sur votre commune et arrêtez de vouloir construire n'importe où !* »

Cela a amené le Conseil Municipal, suite à un appel d'offres, à choisir le cabinet d'études AMENA pour l'élaboration de ce PLU. Ce cabinet faisait parti d'une liste de cabinets fournis par la DDE, ayant la compétence en matière d'élaboration du PLU. Il présente l'avantage de bien connaître les particularités de notre région, pour avoir déjà conduit les études pour la révision des PLU de Revel, Vaudreuille, Dourgne, Sorèze, etc...

Lors des différentes entrevues que nous avons eues avec lui, il nous a expliqué que les différentes administrations étaient prêtes à évoluer dans leurs considérations, si, de notre côté, nous leur présentions des projets à moyen terme (10 ans) sur l'évolution de la commune, en tenant compte des équipements publics (écoles, etc.), préservation des paysages et de l'environnement, de l'accueil d'activités, ... Nous avons donc signé la convention d'étude avec ce cabinet.

Entre le démarrage et la réalisation finale du PLU, 12 mois seront nécessaires et 17.000 euros subventionnables à 80%. Il faudra également compter 8 mois supplémentaires entre les consultations des services, l'enquête publique et l'approbation de celui-ci.

Le Conseil Municipal dans son intégralité espère que grâce à ce Plan Local d'Urbanisme, de nouvelles constructions verront le jour et que la population du village s'agrandira raisonnablement.

Mais, attention, nul ne doit cependant se faire d'illusion ! En effet, une fois le PLU adopté et validé par les instances administratives concernées, les constructions ne pourront pas se faire là où on le souhaiterait... Ce sont les zones définies dans le PLU qui bénéficieront de constructions. Notre volonté, sans parti pris, est de définir des zones qui pourront se développer avec l'aval des instances administratives, tout en amorçant une évolution raisonnée du nombre d'habitants.

Nous pouvions nous considérer jusqu'à ce jour comme une espèce de « bête noire » aux yeux de l'administration...

Le lancement du PLU a nécessité énormément d'investissement, de travail... et de dialogue avec les administrations : Bâtiments de France, DDE, Chambre d'Agriculture. Difficile de faire systématiquement l'unanimité et force est de constater que c'est un dossier de très, très longue haleine et d'une bonne dose de patience.

Rien n'est certes encore défini et validé, mais – et même si une Municipalité est habilitée à donner son avis sur les demandes de constructions – nous n'avons pas le choix pour lancer un développement : **nous devons accepter des directives et des souhaits administratifs.**

Il sera peut-être envisagé un aménagement autour du bourg centre, mais il devra conserver – à jamais – une zone de protection : protection naturelle et visuelle. **Les administrations concernées sont quasiment sans pitié sur ce point.** Au-delà, la loi autorise aussi la possibilité de création de « *hameaux* » : difficile pour autant d'en obtenir une définition précise ! Des zones pourraient donc être envisagées dans un premier temps jusqu'à toute modification potentielle du PLU. En effet, un PLU n'est heureusement pas figé et peut donc évoluer au fil du temps... moyennant finances supplémentaires et nouvel accord des administrations.

Nous ne désespérons donc pas de pouvoir faire intégrer ensuite de nouvelles zones de construction qui ne semblent pas à ce jour être une priorité aux yeux de

1^{ère} priorité : faire valider le concept d'un PLU pour faire développer notre commune.

2^{ème} priorité : après le lancement de cette première phase, revoir éventuellement le PLU afin d'intégrer de nouvelles zones de construction... qui ne sont pas forcément prioritaires aux yeux de l'administration dans l'immédiat.

l'administration pour développer la commune de Saint-Julia.

Le premier point positif – même si cela peut faire quelque peu râler quant à l'investissement que cela représente – c'est l'amorce d'un travail en commun, d'échanges constructifs (c'est le cas de le dire !) et dialogue avec les administrations. Le chantier est ouvert ! mais il ne pourra peut-être pas donner entière satisfaction à tout le monde, tout au moins dans un premier temps.

En parallèle de ce PLU, c'est le dossier assainissement qui doit être élaboré. **L'assainissement collectif est obligatoire : nous ne pourrons pas y échapper et les autorités compétentes s'attacheront à suivre et vérifier l'avancement des études mais surtout des travaux.** Il s'agit là encore d'un point ultra sensible et d'un investissement financier hors norme. Tant que cet assainissement collectif ne sera pas effectif, certaines parties du PLU – même validées – ne pourront peut-être pas avancer...

Nous devons tous rester prudents quant à un développement trop rapide et aux coûts économiques que cela pourrait engendrer. Notre volonté est donc plus que jamais de tout mettre en œuvre afin d'offrir une possibilité de développement, tout en « n'ayant pas les yeux plus gros que le ventre » et en conservant des relations positives avec les instances administratives concernées... qui ne souhaitent absolument pas que Saint-Julia devienne une de ces cités remplies de lotissements non harmonieux qui « bouffent » l'environnement.

LES AVENTURIERS DU TOIT DE L'ÉGLISE.

Depuis quelques temps, des fuites d'eau inondaient une des petites chapelles de l'église...

Lors d'un Conseil, nous avons abordé ce problème, il avait même été envisagé la pose de plaques d'Everite.

Madame Fath, nous a proposé à Annie Teulier et moi-même d'aller sur le toit pour vérifier d'où ces fuites pouvaient provenir...

Nous sommes montés sur le toit de l'Eglise, le jeudi de l'Ascension (jour prédestiné pour faire de l'escalade...)

Après une rapide visite, l'objet du marasme fut découvert.

C'était tout bonnement l'accumulation de poussière et autres terres, qui avait transformé la gouttière en mini jardin. L'eau débordait et s'infiltrait donc par les murs des chapelles.

Les employés municipaux sont intervenus pour nettoyer ces gouttières..... et il n'y a plus de fuite dans l'église.

Non seulement, nous avons effectué une réparation à coût zéro, mais nous avons aussi pu profiter d'une magnifique vue de là-haut...en laissant de côté le vertige.

Foires et marchés à Saint Julia au 18^{ème} siècle

Dans la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 1738, les consuls assemblés dans la salle commune du village prennent quelques décisions concernant les foires et les marchés à « Saint Julia de Gras Cappou * »

En voici le texte :

Il a été proposé et représenté par Mrs les Consuls de cette assemblée qu'il a plu au Roy Louis Quatorzième et à ses prédécesseurs d'heureuse mémoire que, en cette ville et son consulat suivant les lettres patentes accorder de tenir et faire tenir pendant le cours de l'année trois foires et un marché chaque vendredi de la semaine. Les foires se tenant pendant l'année le 25 du mois d'avril, la seconde le premier jour du mois d'août et la troisième et dernière le vingt unième jour du mois de décembre, et à cause de la fête de Saint Thomas, apôtre.

Le lendemain 22 du dit mois, que depuis les foires ont été toujours continuées, de même que le marché du vendredi, lequel jour, toutes les affaires tant d'audience, saisies réelles, se sont toujours observées pour remplir aux actes de la justice, il serait à propos par l'assemblée de contraindre dès aujourd'hui tant dans cette ville que dans le consulat, d'obliger que une personne de chaque maison et qu'elle soit le chef de famille, sa femme ou un de leurs enfants qui, ayant atteint pour le moins l'âge de 14 ans, pour venir un chacun, chaque vendredi de chaque semaine dans la place publique de cette ville pour y vendre et débiter toutes sortes de grains et autres choses pour être débitées aux personnes qui voudront les acheter et à cet effet en joindre aux Sieurs Prud'hommes et Jurés de cette communauté, d'y veiller et au surplus de faire publier le dit marché à toutes les villes voisines à peine contre chacun de chef de famille, de s'y trouver le dit jour de marché, de 5 sols d'amende, contre chacun et de plus grandes dans les suites suivant l'exigence des cas. Sur quoi l'assemblée est priée de délibérer.

Cette ordonnance prise sous le règne de Louis XIV (décédé en 1715) était encore appliquée en 1738 sous le règne de Louis XV.

De ces foires, nous avons pu conserver la « Foire le dernier dimanche avant Noël » qui est aujourd'hui, notre Foire aux chapons et malgré l'absence de contraintes, nous avons une belle animation au village, grâce à la courageuse équipe du Tire-Bouchon, qu'elle en soit ici remerciée.

Annie Teulier

* Dans la première partie du 18^{ème} siècle, Cappou s'écrivait le plus souvent avec 2 « p ».

L'INTERNET À HAUT DÉBIT À SAINT JULIA,

Toute personne surfant sur Internet souhaite avoir l'accès à l'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line – l'internet haut débit jusqu'à un mégabit par seconde en réception).

Les offres alléchantes des différents opérateurs ne peuvent que les encourager dans ce sens. Hélas, pour pouvoir être connectées à ce réseau et ne plus avoir à « ramer » lamentablement devant leurs microordinateurs, ces personnes pour pouvoir bénéficier de l'ADSL, doivent être raccordées à un DSLAM (multiplexeur de ligne ADSL).

5km de distance.

A l'heure actuelle, la technologie ne permet pas une distance de plus de 5 km entre ces multiplexeurs et les abonnés.

Une pétition a circulé dans la commune pour l'installation de l'ADSL à Saint Julia (d'un DSLAM en fait). Un commercial de France Télécom ayant promis qu'avec 100 signatures sur la commune, on pourrait obtenir l'ADSL. J'ai signé cette pétition, un peu incrédule et ai fait parvenir un courrier au directeur régional de France Télécom, via le biais de mon syndicat pour appuyer cette requête.

Qu'en est-il réellement ?

Il est vrai que la Direction Régionale de Midi-Pyrénées Est de France Télécom a la volonté très forte d'équiper un maximum de son territoire en accès à Internet en haut

débit, mais il y a deux conditions essentielles à remplir pour les communes :

- avoir 100 demandes fermes d'abonnements à l'ADSL, quelque soit l'opérateur choisi
- le central de rattachement doit comporter mille lignes d'abonnés.

Saint-Julia ne répond pas à ces conditions. Les communes de Revel et Puylaurens sont raccordées depuis 2001, Caraman et Soual verront l'ouverture de l'ADSL cette année. Malheureusement vu la distance (supérieure à 5 km) nous ne pourrions pas nous y raccorder.

Et si l'internet nous venait de l'espace....

Une autre technologie est expérimentée sur 6 sites en France. Pour notre région, c'est le site de Lacavalerie en Aveyron qui a été choisi. Cette nouvelle technologie passe par la réception satellite avec redistribution aux différents abonnés par onde hertzienne (Wifi). Mais cette technologie est encore fort onéreuse.

Si pour les habitants de Saint Julia le raccordement à l'ADSL ne sera pas réalisé dans l'immédiat, il reste tout de même un espoir. Des recherches sont menées en ce moment pour que de plus longues distances de raccordement soient réalisables, cela nous permettrait de pouvoir se raccorder sur les multiplexeurs de Revel ou Caraman.

DERNIÈRE MINUTE...

@ La pétition ayant recueillie 70 signatures, Monsieur le Maire a donc fait un courrier au Directeur Régional de France Télécom pour lui demander de venir faire une présentation à la population des différentes possibilités de raccordement à l'internet haut débit pour la commune de Saint-Julia.

Sur Montégut Lauragais, la Mairie a fait un recensement des habitants possédant un ordinateur afin de voir qui serait potentiellement intéressé par l'ADSL. Nous réfléchissons à un regroupement de communes pour remplir les conditions requises par France Telecom.

@ La Communauté de Commune Lauragais Revel Sorézois envisage aussi de mener une étude de réception d'ADSL via le satellite/Wifi sur la commune de Garrevaques.

VIE DE LA COMMUNE

*En ce début d'année, ce fut l'hécatombe dans les rangs des employés municipaux.
C'est d'abord **Arlette**, à la cantine, notre reine des fourneaux
Qui, suite à une chute, s'est fracturée la malléole.
Cela nous prive pour quelques temps de sa présence aux casseroles.*

*Puis, **Robert**, entre autre virtuose de l'épareuse et autres travaux pour la communauté,
A cessé de travailler pendant quelques mois pour des raisons de santé.
Aujourd'hui, tout va mieux, le voilà de retour.
Nous avons donc plaisir de le revoir dans la commune et ses alentours.*

*Pendant ce temps, tout le monde a donné un coup de main :
Solidarité et entraide ont été des facteurs clés pour bon nombre de citoyens
Pour assurer cantine, garderie, mais aussi le transport scolaire.
Nous les remercions sincèrement pour cet effort solidaire.*

Au revoir, Monsieur le Professeur.

Nous tenons à saluer, avec l'ensemble de la population, Monsieur Clément, Directeur de l'Ecole, qui, après 25 ans et de nombreux écoliers, a du stopper temporairement son activité. Les petits « garnements » qu'il a vu passer dans sa classe, pendant toutes ces années, ainsi que leurs parents, n'oublieront pas sa patience, sa gentillesse et son investissement. Nous aurons plaisir à le revoir lors de ses prochaines visites au village.

Alain, Lydie

ENVIRONNEMENT À L'ÉCOLE

A la dernière rentrée, l'école de Saint-Julia a consacré une après-midi à nettoyer le village.

Nous avons été séparés, d'un côté de la cour les CE et de l'autre les CM. Les professeurs nous ont donné une paire de gants et un maillot. Nous avons fait des groupes de quatre enfants. Puis ils nous ont donné un sac-poubelle par groupe. Nous sommes sortis de l'école; les CE sont partis du côté de la mare, les CM du côté de Saint-Félix. Nous avons ramassé ce que les gens avaient jeté par terre, qui polluait la nature. Nous avons trouvé des déchets dans les troncs d'arbre, les fourrés et dans les plantes.
Nous, les CM sommes allés vers le jardin, puis nous sommes revenus par les balançoires. Puis nous sommes rentrés dans l'école. Une fois dans la cour, nous avons trié les déchets en catégories et nous avons pesé chacune de ces matières. Nous avons trouvé : 4, 600 kg de fer, 6,700 kg de verre , 7,900 kg de plastique, 3,300 kg de papiers, 400 g de tissu, 16,400 kg de débris de briques ou de poteries, 246 mégots et 2,050 kg de bois.

Nous avons fait le ramassage de déchets puis nous les avons triés et pesés. Le 27 septembre nous les avons enterrés par famille pour voir s'ils allaient se décomposer en étant dans la terre. Le 3 novembre nous avons déterré les déchets :

- Il manque un morceau d'os à l'intérieur d'un os.
L'autre os n'a pas changé.
- On avait enterré un morceau de poterie et du plastique, rien n'a changé.
- La bouteille est restée intacte.
- Le coing est devenu tout noir.
- Le carton a perdu sa couleur.
- Le tissu est resté comme avant.
- Le verre en plastique et le morceau de bois n'ont pas changé.

On fait du patin à roulettes dans l'école, il y en a qui ne savent pas en faire, on saute des barres, et on s'amuse à foncer dans le mur. On a déjà fait des slaloms. On va apprendre à faire du patin à roulettes en reculant, nous allons en faire au bord de la mare.

Les élèves de Saint-Julia

DÎTES LE AVEC DES FLEURS.

Bon, d'accord, ce début de printemps 2004 n'a pas été ce qu'il y a mieux... Et pourtant, au moment où les jours sont les plus longs, nous avons tous envie de douceur printanière, d'un beau soleil, de couleurs et de fleurs. Il faut donc se dire que le printemps va arrêter ses caprices pour faire enfin une arrivée triomphale, digne d'une star de cinéma...

Flash back.

2003 a été l'année des récompenses pour Saint-Julia. La commune a été par deux fois mise à l'honneur, mettant ainsi en avant tous les efforts des particuliers et de la municipalité pour fleurir le village.

D'abord le *Concours des villes et villages fleuris de la Haute-Garonne*. Le village a participé à ce traditionnel concours annuel du Département où seulement 5 particuliers peuvent être inscrits.

Ensuite, nous avons participé au *Concours de fleurissement de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois*.

Une 1^{ère} édition... où Saint-Julia s'est vraiment distingué ! La canicule de l'été dernier n'a certes pas favorisé le maintien du fleurissement dans les villages. Notre commune a su pourtant maintenir un fleurissement de qualité, voire hors norme, fortement apprécié par le jury.

La ténacité des Saints-Julianais face à la canicule, mais aussi le goût et le soin mis pour arranger maisons et jardins, ont été fortement récompensés.

C'est ainsi que les participants de la commune et la municipalité ont raflé des lots plus beaux les uns que les autres (superbes livres, plantes, etc...) et il a bien fallu deux voitures pour tout ramener !...

Enfin, la commune a quant à elle remporté le trophée 2003 (à voir en Mairie !) de la commune la plus fleurie.

Fleurir, c'est accueillir.

La barre est mise haute pour ces deux concours cette année ! Mais chacun peut déjà calculer l'esprit fleuri à donner aux maisons et jardins de Saint-Julia afin de maintenir la beauté de notre village pour notre plus grand plaisir... et celui des visiteurs.

Vous pouvez vous inscrire en Mairie pour la 2^{ème} édition du concours de fleurissement intercommunal (date limite d'inscription : 15 juin 2004) où seront primés : originalité, créativité, recherche botanique, qualité et quantité florales.

Attention, top chrono : laissez libre cours à votre imagination et participons ensemble à l'effort de fleurissement de votre village.

Lydie Batignes

POLITIQUEMENT CORRECT

Emmeline avait accepté de jouer le rôle de Marie dans la crèche vivante que Monsieur le Curé avait décidé de mettre en animation pour la veillée de Noël, afin d'attirer disait-il, les oreilles égarées...

Etudiante en histoire, elle trouvait amusant de jouer une vierge célèbre et aussi de faire enrager son copain Germain, gauchiste et athée convaincu. Elle n'avait aucun texte à apprendre, sa seule contribution scénique était de prendre une pose béate, les mains jointes et le regard extatique. Elle s'entraîna à plusieurs reprises et fit vraiment rire toute sa famille sauf Germain qui trouvait tout cela très peu orthodoxe.

L'avant-veille, elle se rendit compte qu'elle devait, comme dans toutes les images pieuses du monde, porter un voile qui lui cacherait entièrement les cheveux. Elle se précipita sur Internet et sur tous les sites connus... et inconnus d'elle jusque-là, pour faire ce constat accablant : Marie portait partout un voile qui lui cachait sa chevelure et était donc à la fois ostensible et même ostentatoire.

Or, Emmeline devait s'habiller comme au théâtre, dans une loge, en l'occurrence la salle de classe du petit village, tout près de l'église. Elle allait aussi, dans ce lieu laïque où d'après les déclarations présidentielles et ministérielles, le voile était interdit à l'école, se mettre et porter le temps des répétitions un signe qui défrayait les chroniques des quotidiens et journaux télévisés et alimentait toutes les conversations des longues soirées d'un hiver décidément « sarkozien ».

Plus elle mettait le voile pour l'essayer et plus elle se disait que Burka, voile, mantille ou foulard, ces morceaux d'étoffes allaient, quel qu'il fut, cacher ses longs cheveux roux et elle trouvait qu'une jeune vierge venant d'accoucher d'un futur leader charismatique se devait de porter une griffe remarquable.

C'est ainsi que le soir de Noël, elle fit une entrée remarquée dans l'Eglise, auréolée de gloire. Elle était fière d'interpréter un rôle symbolique qu'aurait aimé tenir - elle en était intimement convaincue - si elle n'avait pas été musulmane et bien plus âgée qu'elle, Shirin EBADI, pour prouver à tous ceux qui étaient venus là, par curiosité et parfois dévotion, qu'elle était une femme libre.

Elle portait donc un hennin bleu ciel étoilé avec une longue pièce de gaze qui semblait le sillage d'une comète et mettait en valeur ses cheveux flamboyants.

Les plus jeunes applaudirent et même Germain, venu lui aussi, sourit...c'est dire !

Emmeline-Marie, ce soir-là, ressemblait à la fée bleue et tout lui paraissait magique.

Marie-Françoise Pastor

LE COIN DES ASSOCIATIONS.

Commençons par « Le tire tap »...

Le Tire-Bouchon a effectué son assemblée générale le 19 avril dernier. Tour à tour, Cathy Arribas et Bernard Lafon ont donné le bilan de l'année pour l'association. Le bilan, au-delà certes d'un solde d'exercice un peu difficile, a surtout traduit une immense activité pour le village.

La nécessité de faire des économies se fait jour, tout en tenant compte que les activités de l'association ont d'abord un but essentiel : l'animation de notre commune. Les deux rapports ont été adoptés à l'unanimité. Et, l'assistance, très attentive, a donné de nombreuses opinions sur les manifestations et sur la volonté de continuer l'œuvre de l'association. Saint-Julia, commune agréable, accueillante, se fait aussi remarquer par des animations

L'assemblée générale a été l'occasion de réélections au sein du conseil d'administration. En effet, deux mandats arrivaient à terme : Cathy Arribas, Secrétaire, et Bernard Lafon, Trésorier, qui ne se représentaient pas pour un nouveau mandat.

Nous tenons ici à saluer l'investissement dont ils ont fait preuve pendant plusieurs années et à les remercier chaleureusement.

Nous vous convions d'ores et déjà aux prochaines manifestations qui seront organisées dans le village et comptons sur votre participation active.

Tire-Bouchonnesquement vôtre ☺

Composition du bureau exercice 2004-2005

Président : Michel Denis

Président Délégué : Bernard Pastor

Vice-Président : René Larrieu

Secrétaire : René Batignes

Secrétaire Adjoint : Claude Desplats

Trésorière : Marie-Anne Gambade

Trésorière Adjointe : Véronique Cabrelli

Membres actifs :

Henriette Lignac, Andrée Fath, Pierre Serres

Association ACCA (chasse)

Toute l'équipe vous convie a traditionnel ball-trap qui se déroulera les 17 et 18 juillet (lieu-dit Le Charlet).

Accueil chaleureux et bonne humeur garantis !

devenues maintenant connues, mais aussi et surtout reconnues (journée peintre dans la rue, foire aux chapons,...). Il nous faut aujourd'hui poursuivre – en fonction bien sûr de nos moyens – et, toute génération confondue, aller de l'avant, travailler et s'amuser ! ensemble.

Faisons donc en sorte de montrer que nous avons tous encore quelque part un peu « *del sang del pépi vieilh* »... et créer une force vive typiquement saint-julianaise.

Calendrier

- **19 juin** : Feu de la Saint-Jean, avec défilé des enfants costumés. *Merci aux parents de sensibiliser les enfants.*
- **11 juillet** : Journée Peintres dans la Rue, méchoui à midi sous les ombrages.
- **20-21-22 août** : Fête locale - repas de fête le 20 août.
- **12 septembre** : vide grenier.
- **19 décembre** : Foire aux Chapons et aux Produits du Terroir.
- **13 février 2005** : Loto de la Saint-Valentin.

Parmi les associations de Saint-Julia, il en est une qui se consacre plus particulièrement aux enfants, sous le joli nom « **Les Libellules** ».

Vous êtes tous attendus, les plus *pitchous*, les moyens, mais aussi les plus grands, pour participer à la prochaine édition de **FESTIMÔME**, le 20 juin. Au programme : chant, danse, musique et bien d'autres animations dans une ambiance très conviviale.

La municipalité adresse ses plus sincères félicitations aux associations. Tous nos encouragements vont aux bénévoles qui donnent beaucoup, en temps et en investissement personnel, pour offrir de belles activités à tous les Saint-Julianais.

Bravo à tous !

A RETENIR :

- ☆ **Les Libellules** participeront à la fête du village au mois d'août prochain en organisant des jeux pour les enfants.
- ☆ Les activités théâtre recommenceront dès la rentrée de septembre.

Comme toutes les autres associations, nous avons besoin d'adhérents et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ☺ Alors, n'hésitez pas une seconde... et contactez Kadou (05 61 83 21 49).



ETAT CIVIL

Naissances :

Juliette Pablo – 7 avril 2004

Mariages :

Ludovic Meras et Laetitia Espitalier – 12 avril 2003

Jacques Barberis et Colette Gay – 10 janvier 2004

Laurent Ginisty et Marie Cino – 29 mai 2004

Décès :

Léon Ramond – 7 octobre 2003

Virginio Martinazzo – 29 mars 2004

Pierre Aiellaud – 26 avril 2004

Jean Bénazet – 7 mai 2004

Dernière minute :

La Commune participe comme chaque année au concours « Villages fleuris », hors cette année nous avons constaté que certaines des fleurs plantées dans les bacs ont été « cueillies ». Si nous nous retrouvons avec des bacs vides ou sans fleurs, imaginez la réaction du jury.....